

## **Mise en place de la descente continue en configuration face à l'ouest à Orly**

### **Avis du groupe G.A.R.E**

*Le groupe G.A.R.E (Groupement Associations Roissy Environnement) est constitué d'associations de défense des riverains et d'associations d'environnement, siégeant à la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle.*

#### **Contexte :**

Pour rappel, le projet de généralisation de la descente continue ou descente douce est un engagement d'Elisabeth Borne, Ministre des Transports, pris pour l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle à l'issue des Assises du Transport Aérien en mars 2019, avec une mise en place promise pour fin 2023.

Dès le lancement de ce projet il y a 5 ans, la DSNA a mis en place un groupe sur le projet de réalisation en relation directe avec le Comité Permanent de la CCE de Roissy. Très vite un planning du projet a été établi et un suivi de l'avancement mis en place en réunion trimestriel du Comité Permanent et semestriel de la CCE.

Les différentes étapes de ce planning ont été réalisées avec succès, tant sur le plan technique que sur celui de la sécurité aérienne. Des essais en réel tout à fait satisfaisants en configuration face à l'ouest se sont déroulés au 1er semestre 2022 et la Direction de la sécurité aérienne a donné son accord sur cette nouvelle procédure d'atterrissage sur Roissy en juillet 2022.

Les étapes suivantes de concertation et d'enquête publique n'ont pas été réalisées pour des raisons de niveau des logiciels du contrôle aérien et de l'obstacle des Jeux Olympiques. Le Ministre des Transports Clément Beaune décidait alors de faire un test en réel à Orly avec la mise en place de la descente continue en configuration face à l'ouest, pour laquelle l'enquête publique se termine le 6 février 2024.

#### **Les avantages de la mise en place de trajectoires d'approche en « descente douce » :**

- Réduire la pollution sonore subie par les riverains survolés actuellement par des trajectoires avec des paliers bruyants à 900, 1200 ou 1500 m. Les nouvelles trajectoires devraient réduire fortement le bruit car elles sont organisées à partir de 3000 mètres, moteur au ralenti et sans palier pour rejoindre au niveau de l'ILS la même pente de descente finale existante,

- Réduire la pollution de l'air, car les avions descendent moteur au ralenti, donc beaucoup moins de gaz d'échappement nocifs,
- Réduire la consommation de carburant pour les compagnies aériennes,
- Meilleur confort pour les passagers, meilleure sécurité

**Une mesure qui doit s'insérer dans un plan de réduction de la pollution sonore bénéficiant à tous les riverains :**

L'information sur les résultats attendus en termes de réduction de bruit doit être donnée de façon transparente pour toutes les populations survolées notamment celles concernées par une concentration des vols.

L'attente des populations relative à la procédure d'approche en « descente douce » étant la réduction de la pollution sonore, celle-ci doit concerner tous les citoyens y compris ceux survolés par une concentration des vols qu'ils soient éloignés ou proches de l'aéroport. Ces derniers devront profiter de mesures d'accompagnement spécifiques, notamment d'isolation phonique élargie à l'extérieur de la limite du PGS définie par le niveau Lden 55. Une telle mesure devra également être mise en œuvre pour tous les riverains en situation particulière d'exposition au bruit.

Afin que chaque citoyen bénéficie d'un gain en termes de réduction de la pollution sonore, il est impératif que cette procédure soit accompagnée de la mise en œuvre progressive de mesures plus générales comme la réduction du trafic, la suppression des avions bruyants via des arrêtés d'interdiction, le renouvellement accéléré des flottes. En effet les riverains situés sous la descente finale actuelle n'auront aucun bénéfice à attendre de la descente douce alors qu'ils sont les plus impactés en niveau de bruit et en nombre de mouvements d'avions.

**Une mesure bénéfique concernant la réduction de la pollution de l'air et des émissions de gaz à effet de serre :**

Non seulement la descente douce devra apporter un grand soulagement en termes de bruit aux riverains les plus nombreux et les plus éloignées des pistes situées en amont de l'axe ILS mais devra apporter à tous les riverains situés en amont ou sous l'ILS une forte réduction de la pollution de l'air responsable comme le bruit de graves problèmes de santé publique. La réduction de consommation de kérosène permettra également une modeste diminution des émissions de CO<sub>2</sub>.

**Avis du groupe G.A.R.E :**

Le Groupe G.A.R.E rend un avis favorable à la mise en place de la descente continue en configuration face à l'ouest à Orly, sous réserve :

- De la mise en place simultanée des mesures d'accompagnement qui s'imposent sous les zones de concentration des vols, en particulier une isolation phonique élargie,
- De la mise en œuvre progressive de mesures plus générales comme la réduction du trafic, la suppression des avions bruyants via des arrêtés d'interdiction, le renouvellement accéléré des flottes.

Le groupe G.A.R.E demande la reprise dès maintenant des travaux concernant la descente douce (ou descente continue) à Roissy-Charles de Gaulle. Si les Jeux Olympiques de 2024 sont un obstacle temporaire à sa mise en place d'ici l'été 2024, cela n'empêche pas de faire le nécessaire pour une mise en place fin 2024. En conséquence nous demandons un calendrier des dernières étapes sur 2024 : concertation, enquête publique, mise en place effective de la procédure de descente continue généralisée H24.

### Les associations signataires :

ADVOCNAR



ENVIRONNEMENT  
93



CSNA



FNE  
ILE-DE-FRANCE



SOS VALLÉE DE  
MONTMORENCY



FNE  
SEINE-ET-MARNE



LES AMIS DE LA  
TERRE VAL D'OISE



FNE  
VAL-D'OISE



AREC



MNLE 93  
ET NORD-EST  
PARISIEN



CIRENA



ONASA



COLLECTIF  
NON AU T4



ROSO



DIRAP

